



RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Adelme pour les années 2021-2022-2023.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Adelme pour les années 2021-2022-2023 a été déposé au bureau du soussigné au bureau municipal le 14 septembre 2020;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la municipalité de Saint-Adelme, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2021;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie au 158, rue Soucy, 2^e étage, Matane, G4W 2E3;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie, à l'attention du Secrétaire de la MRC de La Matanie;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Anick Hudon
Directrice générale de la municipalité
14 septembre 2020